

LETTRE OUVERTE À MES VOISINS

Madame, Monsieur, chère voisine, cher voisin,

Dans moins d'un an, vous serez appelés à élire un nouveau conseil municipal. Vous vous exprimerez pour choisir une liste paritaire de femmes et d'hommes qui auront en charge la gestion de notre commune pour six ans. A l'issue de quatre mandats dont trois de maire, j'ai décidé de ne pas briguer à nouveau vos suffrages. Après avoir consacré plus de vingt ans à notre beau village, je souhaite céder la place. Plusieurs de vos conseillers municipaux engagés depuis un, deux, trois ou quatre mandats ont choisi aussi de ne pas poursuivre l'aventure. Je fais donc appel à candidatures pour nous succéder. Et je vous invite à la réflexion pour penser l'avenir de SUSMIOU et vous y engager. C'est à vous de choisir, à vous de décider... pour que d'autres ne décident pas à notre place.

Le rôle d'un conseiller municipal est de participer activement à la vie de sa commune. Cela nécessite d'abord d'avoir envie d'agir pour son village. Il s'agit simplement de mettre ses compétences et ses convictions au service de votre lieu de vie le temps d'un mandat, pour comprendre comment ça marche, découvrir et mieux connaître les règles qui nous régissent, les contraintes et les obligations, et apprendre à y naviguer pour améliorer le quotidien de tous, construire des projets et les mener à leur terme pour l'intérêt commun. Certaines décisions relèvent du conseil municipal, d'autres doivent être défendues à la Communauté de Communes où se joue aussi notre avenir. Plusieurs défis, enjeux majeurs pour défendre notre avenir, pointent à l'horizon et restent à relever... Il reste du chemin et le prochain conseil aura encore un peu de travail.

S'engager dans cette aventure demande convivialité et ouverture d'esprit, volonté et dynamisme, un peu de disponibilité, un sens de l'écoute et de la patience, courtoisie et diplomatie aussi. Les habitants de notre village attendent d'abord que les conseillers municipaux soient proches d'eux, disponibles, et attentifs à leurs besoins. La notion de proximité revêt ainsi une importance toute particulière. Siéger à la mairie exige d'avoir un peu d'appétence à prendre la parole. Argumenter, être force de proposition, savoir s'opposer à une suggestion qui ne semble pas correspondre aux attentes des habitants... autant de situations où la gestion du stress est impérative. Il n'est pas possible de se laisser submerger par ses émotions ou de laisser parler sa colère en cas de désaccord. Le débat est par principe ouvert, et les délibérations mises au vote des conseillers leur permet d'approuver (ou non) les propositions du maire, (hormis les décisions qui relèvent de sa propre responsabilité). S'exprimer clairement et calmement, avec un argumentaire étayé est ainsi attendu de tout conseiller ou conseillère municipale. Cela s'apprend au fil du temps.

Ensuite, (préalablement peut-être), bien sûr, il faudra quelqu'un (ou quelqu'une) pour mener, entraîner les autres, une ou un qui accepte d'assumer une certaine autorité et d'endosser une plus grande responsabilité. La fonction de maire est plus visible, moins discrète, et du coup plus exposée mais elle n'est jamais un exercice solitaire, ni très compliqué. C'est même plus facile quand on est bien accompagné et conseillé. Et puis, de l'avis de tous, notre secrétaire de mairie est la plus compétente du secteur.

Quel sera le déclic pour vous décider alors que l'action politique est discréditée, quand on sent une défiance et une incrédulité vis-à-vis du politique.? Si vous n'êtes pas indifférent(e), si vous envisagez difficilement que les chaises restent vides, si vous voulez juste essayer, si vous n'êtes pas de celles ou de ceux qui pratiquent le « y'a qu'à, faut qu'on », naturellement si vous avez des idées, ou si vous souhaitez simplement poursuivre et amplifier les actions et les projets engagés, et à plus forte raison, si vous n'étiez pas tout à fait d'accord avec le conseil municipal sortant, alors présentez- vous pour faire ce qui vous semble être plus juste pour la commune, ses habitants et pour l'intérêt général. La politique doit être l'art de nous mêler de ce qui nous regarde et vous feriez de la politique, de la bonne politique en vous mêlant justement de ce qui vous regarde.

La politique locale ce ne sont pas que des lettres et des dossiers, même s'il en faut et s'ils ont leur importance, mais des êtres, des personnes, avec chacun leur histoire singulière et leurs problèmes ; ce sont d'abord vos voisins. La politique municipale, ce ne sont pas de grands coups destinés à marquer ou amuser la galerie, mais une multitude de petites actions concrètes et des décisions, persévérantes, dans tous les domaines, sur le terrain, de façon continue, y compris la déclinaison et la mise en œuvre locale de décisions prises plus haut. Des projets immédiats et d'autres à plus long terme, pour nos enfants et les générations qui viennent. Cela nécessite à mon sens une équipe municipale représentant au mieux les différents quartiers du village, la diversité des habitants, des situations, parcours professionnels, expériences, compétences, âges, opinions politiques, philosophiques, seule source d'enrichissement mutuel et d'efficacité, ... pour une attention à chacun et peut-être d'abord aux plus faibles, laissés pour compte et blessés de la vie. Au conseil municipal, tous les profils, toutes les opinions doivent pouvoir s'exprimer et toutes les candidatures pouvoir y être accueillies. Ensemble, on va plus loin et plus sereinement.

Dans une période où s'amplifient les risques, où de nombreuses difficultés demeurent dans les foyers, la solidarité et la fraternité sont souvent absentes de nos décisions de vie et notre société ne va plus très bien. Je préfère imaginer qu'il reste à chacun un petit peu de temps pour l'action collective. Dans un monde que l'on nous dépeint comme celui du « chacun pour soi », désabusé, cynique, voire cruel et sans pitié, il redevient assurément essentiel de refuser le repli sur soi et de se tourner vers les autres en leur consacrant quelques instants ou quelques heures. Il nous faut croire à la démocratie, au pouvoir exercé par tous, dans le respect mutuel, la clarté et la transparence. Tout cela s'inscrit dans une action, modeste, humble, une présence soutenue et bienveillante, qui ne fait pas forcément beaucoup de bruit pour être efficace et créer une société vivante et surtout apaisée.

Je vous sais capables de vous rassembler pour notre village et je suis convaincu que vous saurez constituer une belle liste pour la prochaine échéance des élections municipales. Je reste à votre service et je vous y aiderai si vous le souhaitez. En restant disponible pour répondre aux questions, aux interrogations, pour rassurer si besoin était les hésitant(e)s, pour essayer de convaincre les réticent(e)s, pour encourager chacun à se laisser tenter par cette aventure tellement enrichissante, ... je compte sur vous.

Votre maire, Bruno LANNES.

Mairie de SUSMIOU 05 59 66 53 86
mairie@susmiou.fr
<https://www.intramuros.org/susmiou>

Le **SECRETARIAT DE MAIRIE** est ouvert
le LUNDI de 13 :30 à 18:00
le MERCREDI de 13 :30 à 17:30
le JEUDI de 08:30 à 12:30



Du bord du gave aux tuileries...

Mai 2025

Bulletin d'information communal

Le mot du maire ...

En ce début d'année, nous déplorons avec une grande peine le décès d'André VIERGE et Monique AGOUTBORDE. Leur départ laisse un grand vide dans notre commune. André fut conseiller municipal de 1995 à 2001, Monique de 1989 à 2001. Engagés et dévoués, ils furent des piliers de notre vie municipale. Au nom du conseil municipal, en votre nom à tous, vous me permettez ici de leur rendre hommage et simplement de les remercier pour tout ce qu'ils ont fait et pour le temps qu'ils ont consacré à notre village. Nous les gardons à jamais dans un petit coin de nos têtes et de nos cœurs. Je présente à nouveau à leurs familles nos condoléances attristées.



Le présent bulletin apporte quelques données chiffrées suite au récent vote du budget par le conseil municipal. Il présente les projets en cours, notamment le lotissement communal. Il prépare et surtout anticipe sur les échéances municipales de l'année prochaine pour lesquelles la mobilisation de toutes et tous est capitale. Le dépôt des listes doit être effectué en préfecture avant la fin du mois de janvier. Si vous souhaitez contribuer à la vie du village, n'hésitez pas ! Plus que jamais, l'avenir vous appartient.

Je vous rappelle aussi que les réunions du conseil municipal sont ouvertes à tous et s'il n'est pas possible pour l'assistance de participer aux débats, un échange est toujours possible après la levée de la séance.

Si ce bulletin papier ne vous est adressé désormais qu'une fois par an, le site internet de la commune et son application mobile vous informent régulièrement de la vie du village. Ils essaient de vous transmettre au fil de l'eau des informations importantes, d'annoncer certains événements ou de vous alerter rapidement si besoin. Vous y trouverez aussi par exemple (sous l'onglet actes administratifs) tous les comptes-rendus des conseils municipaux. Je vous invite à les consulter.

Bonne lecture ! Au plaisir d'échanger avec vous !

ÉLECTIONS MUNICIPALES : DU CHANGEMENT DANS LE MODE DE SCRUTIN

La proposition de loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales a été définitivement adoptée par le Parlement. Les prochaines élections municipales, devront être organisées selon les nouvelles règles définies par ce texte.

Désormais, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et aux plus deux candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Ces listes doivent être composées de façon paritaire : « La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ». Du fait de la parité, il faudra donc trouver au minimum cinq femmes pour constituer une liste, ce qui a priori n'a rien d'insurmontable. La liste des adjoints devra également être paritaire. Mais le maire peut-être une femme et la 1ère adjointe une femme également. Enfin, le dépôt de listes incomplètes est accepté : « La liste est réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif prévu par la loi ». La loi ne modifie pas le mode d'élection des conseillers communautaires (dans les communes de moins de 1000 habitants) qui sera toujours « la désignation dans l'ordre du tableau ». Pour notre commune, 11 conseillers municipaux sont à élire (au minimum 9) (soit 6 Femmes et 5 hommes, ou 5 femmes et 6 hommes.)

le logiciel **MailInBlack** sécurise la messagerie de la commune (mairie@susmiou.fr). Lors d'un 1er échange, MailInBlack vérifie l'identité de l'expéditeur, un email lui est envoyé l'invitant à remplir un captcha et ainsi s'authentifier comme étant une personne réelle. Un message confirme alors à l'expéditeur que son email a bien été délivré. Il peut ensuite communiquer en toute transparence et sécurité avec nous.

Alors que la période estivale approche, il nous faut prévenir les incivilités et les dépôts de déchets par exemple au bord du gave (où le camion de collecte ne descend pas) ou encore aux abords des points de collecte du verre. Ces comportements rendent les lieux désagréables pour ceux qui respectent les règles. Ils sont dans l'esprit, intolérables et dans les faits, illégaux. Il appartient à chacun d'entre nous de veiller à la propreté de nos rues et de nos espaces publics. Merci à tous de porter attention à notre cadre de vie et de nous alerter si besoin.



AU JARDIN

Ne pas tailler les haies est recommandé de la mi-mars jusqu'à la fin du mois d'août pour préserver la période de nidification des oiseaux jusqu'à l'envol des oisillons. Pour préserver la biodiversité, évitez de tondre (tâche chronophage) trop souvent et trop ras vos pelouses, voire gardez une zone en friche et laissez une certaine perméabilité au niveau des clôtures. Jardinez sans pesticides/herbicides, favorisez les plantes mellifères et compostez. Limitez les éclairages extérieurs : éclairez faiblement et uniquement la surface utile. Pour rappel enfin : le brûlage à l'air libre des végétaux est interdit, l'usage de barbecue réglementé.



La mairie vous invite à signaler par téléphone ou de préférence via le site internet <https://www.intramuros.org/susmiou> (onglet services) tout problème ou difficulté que vous pourriez rencontrer (dépôts sauvages, dysfonctionnement éclairage public, dégradations de la voirie ou autres, ...), toute observation ou incident constituant une gêne ou vous semblant présenter un danger pour vous même ou pour les autres. Nous vous répondrons et essaierons d'y apporter solution dans les meilleurs délais. Merci de votre vigilance et de votre confiance.

Le projet de Halle communale... enfin des avancées.

La démolition du «tonneau» et celle du préfabriqué sont effectives. L'acquisition d'un conteneur kiosque posé en bordure de la dalle permet au Comité des Fêtes d'entreposer son matériel et de disposer d'une buvette pour les fêtes. Suite à la visite de Madame la Sous-Préfète l'été dernier qui nous a encouragé à redéposer un dossier de demande de subventions, l'État a décidé de nous octroyer une aide à hauteur de 20% du projet de halle communale.

Cela reste en dessous de la subvention espérée, mais en ces temps difficiles, c'est beaucoup mieux que rien et cela nous incite à poursuivre le projet. Pour rappel l'estimation se porte à 536 110 € HT. Et, à coté d'un apport en fonds propres, les capacités d'endettement de la commune permettent d'envisager un prêt assez sereinement. Le conseil décidera peut-être dans les jours qui viennent d'avancer jusqu'à l'obtention du permis de construire en laissant aux élus du prochain mandat le soin d'engager (ou pas) les travaux.

Toute aide aux tiers étant encore suspendue par le département, nous attendons la redéfinition du règlement d'aide aux communes envisagé pour 2026 pour solliciter une aide à l'aménagement global de l'espace public autour de la mairie et de l'éventuelle halle. Cet aménagement devra nécessairement faire suite à la possible construction du nouveau bâtiment.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) Où en est-on ?



La Loi Climat et résilience de 2021 (assouplie en 2025 par la loi TRACE « trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus ») fixe l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) dans les dix prochaines années (2024-2034) par rapport à la décennie précédente. Pour se mettre en conformité, les communes sont obligées soit de réviser ou modifier individuellement leur document d'urbanisme, soit d'élaborer un document d'urbanisme intercommunal. C'est cette démarche qui a été choisie par la CCBG. L'échelle intercommunale paraît plus judicieuse pour mener une réflexion globale et cohérente de l'aménagement et du développement du territoire (logement, zones d'activités, tourisme...), pour réaliser des économies d'échelle (mutualisation du coût des études, accompagnement technique), et pour harmoniser le droit des sols (facilitation de l'instruction des autorisations d'urbanisme, meilleure lisibilité).

La première étape du processus, en cours actuellement, vise à transférer la compétence urbanisme à la communauté de communes, pour et pendant l'élaboration du PLUi. Chaque commune doit délibérer pour accepter ce transfert. Le planning prévisionnel prévoit ensuite une année de diagnostic en 2026 suivie de l'élaboration, en concertation avec les prochaines équipes municipales, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est l'étape capitale avant la définition du zonage et du règlement en 2028 et 2029 et une approbation du PLUi au plus tôt en février 2030. Pendant toute la procédure d'élaboration, un «sursis à statuer» peut suspendre la décision sur une autorisation d'urbanisme jusqu'à l'approbation du document d'urbanisme en cours d'élaboration pour des projets fortement consommateurs d'ENAF. En outre, un «gel de la constructibilité» est à prévoir jusqu'à cette approbation, à partir du mois d'Aout 2029 (date butoir de mise à jour des documents d'urbanisme existants), soit aucune construction nouvelle, y compris en dents creuses et aucune annexe (abri de jardin, piscine) ni aucune extension possible.

A ce jour, la commune a refusé le transfert de la compétence urbanisme à la CCBG en raison de son désaccord sur le plan de financement (pour SUSMIOU : forfait annuel de 2 000€ + 1,25 €/habitant sur 4 ans, soit un total de 9 810€) ; la part demandée aux communes étant variable est jugée inéquitable. Cette décision a cependant peu de chances d'aboutir, sauf en cas de minorité de blocage, soit 25% des communes, représentant 20% de la population. Ce transfert risque donc de nous être imposé et la procédure se poursuit sans délai de renégociation de la répartition financière des charges.



Le lotissement communal ... ça se concrétise

Le permis d'aménager a été signé le 7 avril 2025. Les dossiers de consultation des entreprises sont prêts. Le conseil devrait décider fin mai de lancer les travaux qui pourraient alors commencer au mois d'octobre après l'analyse des offres des entreprises (consultées dès le mois de juin), le choix de celles-ci et la passation des marchés. Ces démarches permettront de déterminer le prix de vente des lots qui devrait être déterminé au mois de Septembre. A ce jour, l'estimation HT des seuls travaux d'aménagement + maîtrise d'œuvre est de 288 000 €, ce qui nécessitera d'avoir recours à un emprunt. Les coûts d'acquisition foncière et les frais de portage par l'EPFL seront aussi répercutés sur le prix de vente. La commune fera l'acquisition de la totalité des lots (à ce jour propriété de l'EPFL) avant la vente du premier de ceux-ci.

Le lotissement qui prévoit 12 lots entre 626 et 903 m² (hypothèses d'implantation ci contre) ouvre la possibilité de construire en limite de la voie publique. Une voie en impasse de 6 m de large ménage un espace arboré et des places de stationnement en bordure de la zone artisanale. Un chemin piétonnier entre les lots 6 et 8 est prévu vers le lotissement Barbé depuis la place de retournement. Pour prolonger ce chemin et assurer la continuité de cette liaison douce, la commune a fait l'acquisition de la parcelle A 541 prévue pour cet usage dès la création de ce lotissement en 1980.

Le lotissement ne sera pas totalement achevé avant la fin du présent mandat municipal : la poursuite de la commercialisation des lots sera assurée par les futurs élus dans le courant de l'année 2026 à partir du mois de mars. Enfin, les travaux de finition (pose de l'enrobé, des trottoirs, espaces verts) pourront être différés.

Le BUDGET COMMUNAL en quelques chiffres



Le 19 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé le Compte financier unique 2024 et voté le budget primitif 2025.

En 2024 : En recettes, les impôts locaux ont apporté **110 936 €** ; les allocations compensatrices au titre des taxes foncières (bâti et non bâti) de l'Etat se sont élevées à **10 213 €** et nous avons obtenu **398 €** de taxe d'aménagement. Le département nous a versé **3 782 €** en aide aux travaux de voirie 2023 mais compte tenu du contexte budgétaire national a suspendu dorénavant toute aide. **23 345 €** de dotations et participations de l'Etat ont été encaissées.

Au niveau des dépenses, **17 481 €** de capital et **2 970 €** d'intérêts ont constitué l'annuité d'emprunt. **13 897 €** ont été engagés pour les travaux du bas de la Rue de la mairie. La sécurisation du haut du chemin du Gave budgété en 2024 (**3 816 €**) reste à réaliser. Le devis a été signé en mars 2024 mais l'entreprise se fait attendre malgré nos nombreuses relances. **2 004 €** ont déjà été engagés en 2024 pour la rénovation énergétique du logement communal. Aux abords de la mairie, la démolition du préfabriqué et l'achat du conteneur-kiosque ont coûté **37 032 €**. Le début de la rénovation progressive du parc d'éclairage public avec un passage en LED (en remplacement des lampes énergivores) sur un programme pluriannuel nous a été facturée **11 467 €**.

Nous avons décaissé **13 989 €** pour l'entretien des espaces verts et l'élagage, **5 789 €** pour les travaux de débroussaillage et le passage de l'épareuse. L'éclairage public se chiffre à **8 310 €** de consommation et **3 776 €** d'entretien. L'instruction des divers documents d'urbanisme nous a coûté **5 025 €**. (CUa, Cub, déclaration préalable de travaux et demandes de permis de construire). Les frais de personnel ont représenté **30 119 €**. Enfin, **4 640 €** de subventions ont été versés dont **2 548 €** de soutien au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de Navarrenx. La participation pour les écoles pour un total de **34 074 €** nous a été facturée (**8 400 €** pour le RPI Castetnau/Sus, **1 700 €** pour le syndicat des écoles Gave/Ausset, **23 974 €** pour Navarrenx). En ce qui concerne Navarrenx, une facturation différentielle du forfait périscolaire (conventionnel) inclut les frais de surveillance de la cantine.

Pour 2025 : Cette année verra le début de remboursement des frais de portage à l'EPFL de la parcelle A749 (terrain en face d'Inter-marché). Le début programmé des travaux d'aménagement du lotissement communal ne seront amortis qu'à la vente des lots et imposeront d'avoir recours à un emprunt. Le projet de halle redevient également d'actualité. En fonction de la décision du conseil municipal, les frais de constitution du dossier de Permis de construire seront à budgéter sur cet exercice.

Pour mener à bien les projets, anticiper sur les importantes dépenses à venir, assumer la hausse des charges fixes, et compte tenu des réserves budgétaires, le Conseil municipal a choisi un équilibre du budget avec une hausse du taux des impôts locaux limitée à **4%**. Avec la disparition du levier de la taxe d'habitation, la taxe foncière en direction des propriétaires reste l'unique variable d'ajustement à disposition de la commune. Compte tenu de la hausse des bases de calcul par l'administration, la recette attendue est de **115 802 €**. (soit **4 866 €** de plus qu'en 2024). Les dotations et participations de l'Etat sont prévues à la baisse (**19 024 €**)

Sans compter les nouveaux emprunts nécessaires pour les travaux du lotissement et peut-être le projet de halle, l'annuité d'emprunt se montera à **17 895 €** de capital et **1 147 €** d'intérêts. La capacité d'endettement de la commune ne soulève pas d'inquiétude. Le programme de voirie à hauteur de **30 000 €** prévoit la réalisation d'un cheminement piétonnier sécurisé en bas de la rue de la mairie et la réfection de la partie affaissée de la rue du plateau mais il n'y aura aucune subvention du département. Le nettoyage/démoussage du toit de l'église a été entrepris (**2 063 €**) et la remise aux normes obligatoire de l'installation paratonnerre de ce bâtiment est prévue (**3 574 €**). La rénovation du parc d'éclairage public sera poursuivie en 2025 à hauteur de **14 480 €**. La rénovation énergétique du logement communal est achevée pour un montant 2025 de **15 928 €**. Si un nouveau projet privé, à l'étude au rond-point du pêcheur se concrétise, un piquet incendie supplémentaire devra être installé : la dépense est estimée à 4 000 € à laquelle devra se rajouter le revêtement de voirie du début du chemin de la Sablière (encore non chiffré). Nous attendons également un devis pour rajouter des cases au columbarium du cimetière. Au titre des OSNI, le Département prendra en charge 50% du reste à charge à la commune pour l'installation du nouvel éclairage sécuritaire de l'abri bus route de Bayonne (coté point Vert) L'élagage des platanes en haut du village reste programmé comme chaque année. **10 123 €** de subventions sont prévus (dont **3 610 €** au SAAD de Navarrenx, et **2 000 €** au Comité des Fêtes (pas de subvention en 2024). Au niveau des écoles, nous prévoyons **1 550 €** par enfant scolarisé au RPI Castetnau/Sus, et **10 354 €** de forfait scolaire (obligatoire) à Navarrenx soit un total estimé à **19 654 €**.

Le détail du budget (compte financier unique 2024 et budget primitif 2025) est consultable à la mairie.